Rapport de minorité la Commission des finances au Conseil communal de Montreux relatif au préavis N° 26/2014 de la Municipalité au Conseil communal relatif au budget ordinaire pour 2015

Introduction

Malgré l'excellent travail de la Commission des Finances, il nous est apparu nécessaire de déposer le présent rapport de minorité afin de préciser le cadre dans lequel certains amendements ont été défendus.

Ce rapport n'a donc pas pour but de remettre en question l'ensemble du budget communal pour 2015, mais seulement certains éléments particuliers.

Ces éléments particuliers concernent avant tout le Marché de Noël, qui est l'une des manifestations les plus importantes de notre commune. Il est indéniable que cette manifestation fournit une animation nécessaire à cette période de l'année. Il va donc de soi qu'il ne s'agit pas ici d'empêcher sa tenue, mais bien d'obtenir une vision globale de l'ensemble des soutiens accordés par notre commune.

Le Marché de Noël se décompose en trois organisations distinctes :

- Marché de Noël Montreux Sàrl, qui a pour but de fournir les chalets
- Fondation Montreux Noël, qui a pour but de financer Marché de Noël Montreux Sàrl
- Montreux MNM Exploitation SA, qui a pour but notamment la gestion et l'exploitation de la manifestation.

Selon les informations fournies par la Municipalité, les subventions sont allouées à l'organisateur, soit à Marché de Noël Montreux Sàrl. Au 31 mars 2014, cette société présentait un bénéfice net d'exploitation de 160'000.-, entièrement versé dans une provision pour couverture du risque d'intempéries.

Sur le principe, nous nous étonnons de ce que l'Etat accorde des subventions à une société commerciale qui produit un bénéfice. Même si ce dernier n'est actuellement pas versé aux associés, cette situation n'est pas forcément pérenne. De plus, rien ne permet d'affirmer que la société ne sera pas rachetée, permettant ainsi aux associés de réaliser un bénéfice sur la vente de leur(s) part(s).

Ce n'est certes pas la seule société commerciale soutenue par notre commune. On peut par exemple citer Cinérive SA, qui bénéficie d'une aide afin de pouvoir exploiter un cinéma à l'année tout en évitant la faillite. Mais cette société ne bénéficie que d'une couverture de déficit et ne peut réaliser aucun bénéfice grâce à l'aide de la commune. Force est de constater que Marché de Noël Montreux Sàrl n'est pas dans la même situation, puisque les subventions sont de toute façon acquises, peu importe le résultat annuel.

Il va de soi que, si ce dernier devait être négatif, notre commune se devrait de garantir le déficit afin de préserver les nombreuses animations générées par le Marché de Noël.

On se demande aussi, dans la mesure où le Marché de Noël forme un tout, s'il ne conviendrait pas de prendre en compte le bénéfice éventuel réalisé par la Société anonyme Montreux MNM Exploitation SA. Faute de quoi il suffirait à un organisateur de manifestation de répartir ses activités entre deux

entités distinctes de sorte que l'entité considérée comme organisatrice par la Commune ne bénéficie pas des revenus les plus intéressants et ne produise dès lors qu'un bénéfice minime, voire un déficit.

De plus, par rapport au nombre de visiteurs drainés par le Marché de Noël, le total des soutiens semble élevé s'agissant du subventionnement d'une société commerciale par l'Etat.

En effet, la Municipalité annonce dans le 24 heures du mardi 18 novembre 2014 attendre quelque 300'000 visiteurs au Marché de Noël. L'organisateur, quant à lui plutôt optimiste, annonce plus d'un demi-million de visiteurs. Sans billetterie, il est certes difficile d'établir avec certitude le nombre exact de visiteurs qui fréquentent cette manifestation chaque année. Et une moyenne entre les deux chiffres annoncés serait peu réaliste. Mais il est certain que le chiffre réel se trouve entre ces deux extrêmes, voire même plus près de ce qu'annonce l'autorité, qui n'a aucun intérêt à sous-estimer le nombre de visiteurs, que de ce qu'annonce l'organisateur, qui sait qu'une annonce optimiste attirera plus d'exposants. On ne peut par ailleurs s'empêcher de remarquer une différence aussi importante entre les deux chiffres annoncés et de s'en étonner. A défaut de chiffres précis et considérant ce qui précède, nous estimerons aux fins de la présente démonstration que le nombre de visiteurs avoisine les 350'000.

Si on additionne l'ensemble des soutiens accordés par notre collectivité (subvention annuelle de Fr. 50'000.- à laquelle on ajoute les prestations de la voirie et du service forestier, cf. ci-dessous comptes 325.4356 et 430.4356), on arrive à un total de Fr. 230'000.-.

On peut donc établir un coût par visiteur à 65 centimes. Cela signifie que l'Etat subventionne la venue de chaque client potentiel auprès des commerces de Marché de Noël Montreux Sàrl à hauteur de 65 centimes, en plus de profiter de la renommée de Montreux. Qu'en serait-il si une grande chaîne de magasins, organisée en société commerciale (par exemple IKEA), réclamait à l'Etat de subventionner la venue de chaque client dans la même mesure (65 centimes par client), faute de quoi elle ne viendrait pas s'installer à Montreux ?

Il s'ensuit qu'il nous semble opportun, dans un premier temps, de faire apparaître toutes les formes de soutiens au Marché de Noël dans la comptabilité de la commune, et ce d'autant plus que ces soutiens bénéficient à une société commerciale qui n'a pas forcément besoin de l'aide de la Commune. C'est pourquoi nous proposons deux amendements visant à améliorer la transparence de l'octroi de certains soutiens apportés par la Commune au Marché de Noël (il s'agit des deux derniers).

Compte 170.3653 : subventions

L'amendement proposé ici demande d'ajouter CHF 20'000.- au total de ce compte, correspondant à Fr. 10'000.- pour « Soutien pratique activité sportive et bourses sportifs d'élite » et Fr. 10'000.- pour « Soutien clubs achat de matériel ».

Considérant le fait que ces aides n'ont pas été augmentée depuis longtemps, mais que la population a pour sa part augmenté, il convient d'adapter le montant de ces subventions afin d'améliorer l'aide apportée aux familles dont les enfants pratiquent un sport.

La majorité de la commission n'a pas suivi cette proposition, estimant que la commune met déjà suffisamment de mesures de soutien en œuvre. Certains estiment même que dans ce domaine la Commune est exemplaire. D'aucuns évoquent le risque de bouleverser certains équilibres dans les aides apportées.

La minorité de la commission voit mal en quoi cette proposition risquerait de bouleverser un équilibre inexistant entre les aides apportées. Du moins, la majorité ne démontre concrètement ni l'existence d'un tel équilibre ni les bases de calcul permettant d'arriver à l'équilibre allégué.

Compte 180.3517 : participations transports publics

Cet amendement propose de retrancher Fr. 19'251.- au poste « participations navettes gratuites Marché de Noël ». Ce retranchement vise à ce que la moitié des frais liés à la gratuité des transports publics soit supportée par la Commune, l'autre moitié étant supportée par le Marché de Noël.

Comme expliqué ci-dessus, Marché de Noël Montreux Sàrl est une société commerciale réalisant un bénéfice. Il s'ensuit que cette société serait parfaitement capable d'assumer une part des coûts liés au concept d'accessibilité.

Vu l'engagement de notre commune en faveur de l'utilisation des transports publics, un partage de ces frais prévoyant une moitié à charge du Marché de Noël et l'autre à charge de notre collectivité semble opportun.

Il est en effet capital de diminuer au maximum l'impact de la tenue du Marché de Noël sur la circulation et le concept mis en place tente de répondre à cette attente. Nous partageons l'avis de la majorité selon lequel supprimer ce concept rendrait la circulation chaotique. C'est pourquoi le présent amendement ne vise pas à modifier le principe de la gratuité des transports publics pendant le Marché de Noël, mais à changer son mode de financement.

Certes le Marché de Noël n'est-il pas la seule manifestation à bénéficier de la gratuité des transports publics, mais Marché de Noël Montreux Sàrl est la seule société commerciale bénéficiant d'un tel soutien par les pouvoirs publics. Est-ce que l'achat d'un billet pour le cinéma de Montreux permet de se rendre à la séance gratuitement en bus ?

Compte 325.4356 : services à des tiers

L'amendement proposé pour ce compte a pour but de mettre en lumière le soutien apporté par la Commune au Marché de Noël par le biais du service forestier.

En effet, les bûcherons de notre commune fournissent un travail considérable en aménageant la place de l'Eurovision et en y construisant la cabane des bûcherons. Ceux qui y travaillent pour le Marché de Noël ne peuvent être occupés à leurs tâches ordinaires, qui soit ne sont pas accomplies, soit sont sous-traitées. Il en résulte donc un coût pour notre commune. Ce coût est estimé par la Municipalité à Fr. 70'000.-.

Il convient donc d'ajouter cette somme aux revenus du service concerné afin de s'assurer que cette dernière soit facturée au Marché de Noël. Si besoin, il est tout à fait possible d'augmenter la subvention annuelle allouée au Marché de Noël ou de l'inclure dans une éventuelle garantie de déficit. En effet, on connaît peu de sociétés commerciales sur notre commune qui peuvent bénéficier d'un travail aussi important gratuitement.

Compte 430.4356 : facturation prestations à des tiers

L'amendement proposé ici vise le même but que l'amendement au compte 325.4356. Il s'agit d'apporter plus de transparence quant aux prestations de la Commune vis-à-vis du Marché de Noël.

Le service de voirie de notre commune fournit un travail considérable durant le mois du Marché de Noël. Ce travail, actuellement offert sans contrepartie à une société commerciale, doit être reconnu et apparaître clairement dans la comptabilité. Le coût de cette prestation est estimé à Fr. 110'000.- par la Municipalité. L'amendement demande donc d'augmenter le compte 430.4356 de Fr. 110'000.-.

Si besoin, il est tout à fait possible d'augmenter la subvention annuelle allouée au Marché de Noël ou d'inclure ce montant dans une éventuelle garantie de déficit.

Conclusion

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à accepter les amendements proposés dans le présent rapport lorsque ces derniers seront à nouveau proposés en séance plénière.

Christophe Privet

Vice-président de la
Commission des finances

REPONSES AUX QUESTIONS COMPLEMENTAIRES DE M. PRIVET CONCERNANT LE MARCHE DE NOEL

1. Les grandes lignes qui ont fondés la décision de la Municipalité d'accorder une subvention de CHF 30'000.- et une subvention de CHF 17'000.- pour l'usage du domaine public, ainsi qu'une subvention de CHF 33'000.- pour la participation aux navettes gratuites MN. Soit un total détectable en première lecture dans le budget 2015 de CHF 80'000.

   Il convient de bien séparer les subventions dites annuelles (50'000.- au total), décidées par la Municipalité, de la subvention exceptionnelle de 50'000.- (et non 30'000.-) pour l'anniversaire des 20 ans. Les subventions de 17'000.- et 33'000.- ont fait l'objet d'une proposition ECT 02/2013. Quant aux 50'000.-, ils ont fait l'objet d'une analyse : les charges prévisibles liées à l'anniversaire étaient de 240'000.-, MNoël demandait 70'000.- à la Commune. Comparé aux autres anniversaires, le pourcentage de subvention communale accordé à l'anniversaire est dans la moyenne inférieure (21%, contre 38% au MAG ou au Comedy). Pour MNoël, cette subvention sera affectée principalement à la grande parade et à l'espace des villes jumelées ou amies (coûts prévus de ces 2 éléments : 120'000.-).

2. La Municipalité a-t-elle fondé sa décision d'accorder des subventions sur un bilan de la société Montreux Noël Sàrl ou sur la société Montreux MNM Exploitation SA crée en 2011 sur feu, les fondations d'une ancienne société en liquidation (Montreux Labo MC SA) ? Cette nouvelle société a pour but : la gestion et l'exploitation de manifestations ainsi que toutes transactions immobilières (pour but complet cf. statuts). Le capital-actions de CHF 100'000 a été libéré ultérieurement à concurrence d'un montant CHF 50'000. Cornaro Yves, qui n'est plus liquidateur, est élu administrateur-président avec signature collective à deux.

   La décision d'octroi d'une subvention à l'exploitation ne se base jamais sur les comptes et bilans de l'organisateur, ce qui n'est bien entendu pas le cas s'il s'agit d'une demande de recapitalisation ou de garantie de déficit. Les comptes et bilans sont connus de la Municipalité (cf. chiffres présentés en séminaire 2012, annexés). Les subventions sont allouées à l'organisateur, soit Montreux Noël Sàrl. Pour info, au 31 mars 2014, la Sàrl présentait un bénéfice net d'exploitation de 160'000.-, entièrement versé dans une provision pour couverture du risque d'intempéries. Les actionnaires n'ont jamais touché un centime du bénéfice. Les charges d'exploitation s'élevaient à 3'181'213.-. Les fonds propres de la Sàrl s'élevaient à Fr. 429'131.-.

3. A cette fin, je remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir porter à connaissance le règlement ou tous documents qui permettent de connaître les critères d'attributions des subventions communales.

   Le règlement est disponible sur notre site internet à l'adresse http://www.commune-de-montreux.ch/fr/guichet-virtuel/subventions-subsides-rabais.html, document : subventions générales.

4. La Municipalité est -elle assurée que cette décision est conforme à la question 2 ou 3, plus particulièrement sur ce qui fonde l'accès à de tels subventions , en regard que l'organisateur est une société privée détenue en ce qui concerne Montreux Noël Sàrl par une poignée d'actionnaires et que dans sa large majorité par M. Yves Cornaro et M. Müller Norbert, et que dans le cas de la société Montreux MNM Exploitation SA, il apparaît encore que cette

dernière est dirigée par les deux plus importants actionnaires de Montreux Noël Sàrl (240 Parts sociales), M. Yves Cornaro, Président et M. Müller Norbert, secrétaire de cette dernière.

La Fondation du Montreux Jazz est également une institution relevant du droit privé. L'attribution d'une subvention n'est pas liée à la forme juridique de l'organisateur, mais à ses objectifs et missions, définies si nécessaire par le biais d'une convention avec la Municipalité (1er juin 2013 et 13 janvier 2014).

5. Les deux Municipaux ayant un intérêt direct ou indirect ont-ils participés aux votes de l'ensemble des subventions et des éventuelles autres en faveur de l'une ou l'autre des sociétés citées plus en avants. La Municipale en charge de faire le premier tri dans les demandes de subventions, s'est-elle immédiatement récusée, étant elle-même actionnaire de Montreux Noël Sàrl ?

   Mme Willi et M. Rochat n'ont pas, à notre sens, d'intérêt direct ou indirect dans le « Marché de Noël ». En effet, pour Mme Willi, c'est le bureau Daniel Willi SA qui détient deux parts de frs 1'000.--, société dont elle n'est qu'actionnaire, et de surcroit minoritaire. Pour M. Rochat, c'est la Fondation Beau-Site, dont il n'est que directeur à temps partiel, qui ne détient qu'une part de frs 1'000.--.

6. Cette multiplication des sociétés actives et détenues par la même poignée d'actionnaires majoritaires autour de la même manifestation est-elle connue de la Municipalité ?

   Oui. Quant à la multiplication elle est très relative et elle est liée au développement de l'entreprise et au souci de bien séparer les activités du Marché proprement dites, soutenues par la Commune, de celles promotionnelles et commerciales.

   Existe-t-il une ou des subventions ou des services non détectables dans le budget sur des services tels que :

   - Protection civile

   env. frs 18'000.-facturés directement par l'ORPC (hors budget communal) et entièrement payés par l'organisateur

   - Sécurité Riviera (APM, Service de Police, prêt de barrières, balisages, service des routes) non facturé à l'organisateur, mais pris en charge, soit par sécurité Riviera ou par la commune de Montreux.

   Pas de prise en charge par la Commune, si ce n'est les 17'000.- d'utilisation du DP

   - Service de la voirie ou tout autres service de la commune en relation avec cette manifestation.

   Env. frs 110'000 pour voirie et espaces verts et env. frs. 70'000.- pour le service des forêts.

7. A combien se monte les montants publicitaires, pris sur le budget communication de la commune pour apparaître dans la communication officielle de Montreux Noël (Ex. Journal reçu ses derniers jours)

Rien

8. Je vous remercie de bien vouloir chiffrer la question 7 dans le cas d'une réponse positive.

   Fait ci-dessus

9. Il est noté pour la subvention de CHF 33'000.- pour les transports publics que c'est une participation. Quelle est le total de la somme facturée par les VMCV pour les navettes gratuites à l'organisateur ?

   Frs 35'650.- HT, soit Frs 38'502.- TTC pour 2014

10. La Municipalité a-t-elle une étude officielle du nombre de visiteurs, certifiée par un organisme indépendant ou par une étude qui repose sur des faits quantifiables. En effet, dans l'un des interviews accordées à la radio suisse romande, l'organisateur a avoué à demi-mot que c'était au doigt mouillé (sic). J'espère que ce n'est pas de tels arguments qui ont fondé la Municipalité à verser des subventions de transports publics sur des estimations au « doigt mouillé » …

    Seule une billetterie permet un décompte précis de participation aux événements. Même si MNoël n'attire « que » 400'000 visiteurs, c'est tout de même un beau chiffre ! La SICOM ou les hôteliers/restaurateurs peuvent attester de l'intérêt de ce grand événement, notamment en regard de ce qu'était Montreux, en décembre, il y a 21 ans.

11. La Municipalité peut-elle porter à la connaissance de la commission des finances le dossier qui a fondé sa décision pour accorder l'ensemble des subventions à l'organisateur (J'imagine que le processus et le même pour l'ensemble des demandeurs selon un exemple que je détiens). De plus ces documents n'ont pas de portées de « secret défense » en regard de la loi sur les communes et les membres de la commission des finances (commission de contrôle) sont soumis au secret.

    Il nous paraît peu opportun de distribuer ces documents. Par contre, ils pourraient être consultés, par la commission de gestion, voire une délégation de la commission des finances, si souhaité.

12. Ou en somme nous pour le remboursement du prêt octroyé aux organisateurs par le Conseil Communal pour l'acquisition d'un bâtiment pour l'entreposage des chalets ? (Il me semble que c'était la fondation l'emprunteur?)

    Le prêt de Chf. 800'000.- a été octroyé au Marché de Noël Sàrl, il est remboursé à hauteur de Chf. 54'000.- par année, plus un intérêt de 3%.
    Au 30 juin 2014, le solde du prêt est de Chf. 692'000.-

Montreux MNM Exploitation SA

inscrite le 19 juin 1991
Société anonyme

Réf.	Raison Sociale
1	~~Montreux Labo MC S.A.~~
2	~~Montreux Labo MC S.A. en liquidation~~
3	Montreux MNM Exploitation SA

	Siège
1	Montreux

	Adresse
1	~~Grand-Rue 30-32~~
2	~~Grand-Rue 32, c/o Yves Cornaro, 1820 Montreux~~
3	Grand-Rue 24, c/o Yves Cornaro, 1820 Montreux

	Dates des Statuts		
1	11.06.1991 08.09.1997	3	31.03.2011
2	30.06.2009		

	But, Observations
1	But: ~~exploitation d'un laboratoire pour le développement de films.~~
2	Selon décision de son assemblée générale du 30 juin 2009, la société a prononcé sa dissolution.
2	~~Selon déclaration du conseil d'administration du 30 juin 2009, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.~~
3	But: la société a pour but la création, la gestion et l'exploitation de manifestations ainsi que toutes transactions immobilières (pour but complet cf. statuts).
3	Selon décision de son assemblée générale du 31 mars 2011, la dissolution de la société est révoquée.
4	L'identification sous le numéro CH-550-0124080-0 est remplacée par le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-101.842.344.

	Organe de publication
1	Feuille officielle suisse du commerce

Réf.	Capital-actions		
	Nominal	Libéré	Actions
1	~~CHF 100'000~~	~~CHF 50'000~~	~~50 actions nominatives de CHF 2'000, avec restrictions quant à la transmissibilité.~~
3	CHF 100'000	CHF 100'000	50 actions nominatives de CHF 2'000, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts.

Réf.			Administration, organe de révision et personnes ayant qualité pour signer		
Insc	Mod	Rad.	Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions	Mode Signature
1		2	~~**SCF Révision SA** , à Vevey~~	~~organe de révision~~	
1		m 2	~~**Cornaro** Yves, de Montpreveyres, à Montreux~~	~~adm.~~	~~signature individuelle~~
	2	m 3	~~**Cornaro** Yves, de Montpreveyres, à Montreux~~	~~liquidateur~~	~~signature individuelle~~

Réf.			Administration, organe de révision et personnes ayant qualité pour signer		
Insc	Mod	Rad.	**Nom et Prénoms, Origine, Domicile**	**Fonctions**	**Mode Signature**
3			**SCF Révision SA, succursale de Vevey** (CH-550-0080444-7), à Vevey	organe de révision	
	3		**Cornaro** Yves, de Montpreveyres, à Montreux	adm. président	signature collective à 2
3			**Müller** Norbert, de Näfels, à Montreux	adm. secrétaire	signature collective à 2

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	**Date**	**Date**	**Page/Id**
0		report		
2	11282	09.07.2009	15.07.2009	33/514013
4		Complémen	19.12.2013	0/7225834

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	**Date**	**Date**	**Page/Id**
1	64	21.01.2000	04.02.2000	792
3	6318	12.04.2011	15.04.2011	0/6124254

Moudon, 25 novembre 2014

Fin de l'extrait

Seul un extrait certifié conforme, signé et muni du sceau du registre, a une valeur légale.

No réf. 2001/03747
N° féd. CH-550.1.023.967-2
IDE CHE-110.442.564

Fondation Montreux Noël

inscrite le 29 mars 2001
Fondation

Réf.	Nom
3	Fondation Montreux Noël
	Siège
1	Montreux
	Adresse
8	Grand-Rue 32
	Dates des Statuts
3	26.10.2005
	Organisation
1	Conseil de fondation de 5 membres au moins.
	But, Observations
3	But: mise à disposition du Marché de Noël Montreux Sàrl les fonds nécessaires pour le bon déroulement des manifestations.
9	L'identification sous le numéro CH-550-1023967-2 est remplacée par le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-110.442.564.
	Autorité de Surveillance
1	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale

Réf.			Membres et Personnes ayant qualité pour signer		
Insc	Mod	Rad.	**Nom et Prénoms, Origine, Domicile**	**Fonctions**	**Mode de Signature**
10			**Sandoz-Gendre** Jacques, du Locle, à Montreux	membre du conseil président	signature collective à 2
10			**Cardinaux** François, de Châtel-Saint-Denis, à Montreux	membre du conseil vice-président	signature collective à 2 (1)
7			**Bettex** Jacques, de Combremont-le-Petit, à Corseaux	membre du conseil caissier	signature collective à 2 (1)
10			**Compagnon** Stéphane, de La Tour-de-Peilz, à Ollon	membre du conseil caissier	signature collective à 2 (1)
7			**Berney** Monique, d'Aubonne, à Montreux	membre du conseil	
7			**Feldman** Marc, de Corsier-sur-Vevey, à Chardonne	membre du conseil	
7			**Perrin** Marie-Françoise, de Lausanne, à Montreux	membre du conseil	
10			**Pfister Ruchet** Maud, de Cazis, à Montpreveyres	membre du conseil	
10			**Wolfe** Timothy, de Moosseedorf, à Servion	membre du conseil	
6			**Fiduciaire J. Ineichen SA** , à Montreux	organe de révision	

(1) avec le président

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	**Date**	**Date**	**Page/Id**		**Numéro**	**Date**	**Date**	**Page/Id**

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	**Date**	**Date**	**Page/Id**		**Numéro**	**Date**	**Date**	**Page/Id**
1	3747	29.03.2001	04.04.2001	2517	2	8520	04.08.2005	10.08.2005	14/296909
3	12038	07.11.2005	11.11.2005	14/310064	4	5612	18.05.2006	24.05.2006	13/338973
5	10597	25.09.2006	29.09.2006	14/357130	6	2000	19.02.2007	23.02.2007	21/379364
7	5039	25.04.2007	01.05.2007	17/391043	8	5536	07.05.2007	11.05.2007	17/392806
9		Complémen	19.12.2013	0/7225834	10	8559	12.06.2014	17.06.2014	0/1557713

Moudon, 24 novembre 2014

Fin de l'extrait

Seul un extrait certifié conforme, signé et muni du sceau du registre, a une valeur légale.

Marché de Noël Montreux Sàrl

inscrite le 17 mars 1995
Société à responsabilité limitée

Réf.	Raison Sociale
14	Marché de Noël Montreux Sàrl
	Siège
1	Montreux
	Adresse
14	Grand-Rue 24, 1820 Montreux
	Dates des Statuts
14	29.05.2013
	But, Observations
2	But: location de tout matériel nécessaire à la mise sur pied d'un marché de Noël, notamment la mise à disposition, sous forme de location ou de vente, de constructions légères utilisées dans le cadre de telles manifestations; mise à diposition de ce matériel pour d'autres manifestations, à d'autres périodes que celles prévues pour le Marché de Noël.
14	Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts.
15	L'identification sous le numéro CH-550-0154435-4 est remplacée par le numéro d'identification des entreprises (IDE/UID) CHE-103.370.014.
	Organe de publication
1	Feuille officielle suisse du commerce
14	Communications aux associés: par écrit ou par courriel

Réf.	Capital social		
	Nominal	**Libéré**	**prestation des associés**
14	CHF 64'000	CHF 64'000	640 parts sociales de CHF 100.

Réf.			Associés, gérants et personnes ayant qualité pour signer		
Insc	Mod	Rad.	**Nom et Prénoms, Origine, Domicile,**	**Fonctions**	**Mode Signature**
	14		**Cornaro** Yves, de Montpreveyres, à Montreux, avec 120 parts de CHF 100	associé gérant président	signature collective à 2
	14		**Berney** Monique, de L'Abbaye, à Montreux, avec 90 parts de CHF 100	associée gérante	signature collective à 2
14			**Gailloud** Jean-François, de Villeneuve (VD), à Montreux, avec 10 parts de CHF 100	associé gérant	signature collective à 2
	14		**Müller** Norbert, de Näfels, à Montreux, avec 120 parts de CHF 100	associé gérant	signature collective à 2
	14		**BMP Electricité S.A.** , à Montreux, avec 10 parts de CHF 100	associée	
	14		**Bureau d'ingénieurs civils Daniel Willi S.A.** , à Montreux, avec 20 parts de CHF 100	associé	
14			**Ferrario** Jean-François, de Montreux, à Lutry, héritier de François Laurent	associé	
14			**Ferrario** Michel, de Montreux, à	associé	

Réf.			Associés, gérants et personnes ayant qualité pour signer		
Insc	Mod	Rad.	**Nom et Prénoms, Origine, Domicile,**	**Fonctions**	**Mode Signature**
			Montreux, héritier de François Laurent		
	14		**Fondation Beau-Site** , à Montreux, avec 10 parts de CHF 100	associée	
	14		**Henry** Patrick, de Vullierens, à Corseaux, avec 30 parts de CHF 100	associé	
	14		**LA CAVE VEVEY-MONTREUX, société coopérative** (CH-550-0166503-8), à Vevey, avec 20 parts de CHF 100	associée	
14			**Levi-Mazloum** Marie-Christine, de Lausanne, à Lausanne, héritier de François Laurent	associée	
	14		**Société industrielle et commerciale de Montreux** , à Montreux, avec 200 parts de CHF 100	associée	
13			**Multifiduciaire Léman SA** (CH-550-0075832-5), à Montreux	organe de révision	

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC		Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOSC	
	Numéro	**Date**	**Date**	**Page/Id**		**Numéro**	**Date**	**Date**	**Page/Id**
0		report			1	229	04.03.1998	16.03.1998	1830
2	1228	29.01.2001	02.02.2001	825	3	4712	13.05.2003	19.05.2003	14/995914
4	2898	18.03.2004	24.03.2004	17/218354	5	8769	23.08.2004	27.08.2004	13/242405
6	9489	10.09.2004	16.09.2004	15/245155	7	3619	06.04.2005	12.04.2005	15/278774
8	5834	31.05.2005	06.06.2005	15/286797	9	11185	09.10.2006	13.10.2006	14/359123
10	5050	25.04.2007	01.05.2007	17/391050	11	2092	09.02.2009	13.02.2009	20/487977
12	13583	12.08.2010	18.08.2010	17/577598	13	481	07.01.2011	13.01.2011	17/598505
14	10994	10.07.2013	15.07.2013	0/976479	15		Complémen	19.12.2013	0/7225834

Moudon, 24 novembre 2014

Fin de l'extrait

Seul un extrait certifié conforme, signé et muni du sceau du registre, a une valeur légale.